

FORMATION SSIAP 2 (INITIALE)

PRÉREQUIS OBLIGATOIRES POUR ENTRER EN FORMATION SSIAP 2

Pour s'inscrire à la formation SSIAP 2, le candidat doit obligatoirement :

1. Être titulaire du diplôme SSIAP 1
 - Le candidat doit avoir obtenu le SSIAP 1 depuis moins de 3 ans,
 - Ou avoir suivi un recyclage ou une remise à niveau SSIAP 1 si son diplôme a plus de 3 ans.
2. Justifier de 1607 heures d'activité en tant qu'agent SSIAP 1
 - Cette expérience doit avoir été réalisée sur les 24 derniers mois,
 - Une attestation de l'employeur est exigée pour en justifier.
3. Être titulaire d'un certificat de secourisme en cours de validité
 - SST (Sauveteur Secouriste du Travail),
 - PSC1, ou
 - PSE1
4. Fournir un certificat médical d'aptitude physique
 - Ce certificat médical doit être valide à la date d'entrée en formation
 - Délivré par un médecin (généraliste ou du travail),
 - Daté de moins de 3 mois à l'entrée en formation,
 - Attestant de l'aptitude physique à exercer des fonctions dans la sécurité incendie.
5. Savoir lire, écrire et s'exprimer en français, pour suivre les enseignements théoriques et participer aux mises en situation pratiques.

PREREQUIS SPECIFIQUES POUR CERTAINES PRISES EN CHARGE (POLE EMPLOI, OPCO, ETC.)

- Être inscrit à Pôle emploi ou en reconversion pour certaines subventions,
- Réussir un entretien de motivation ou un test d'entrée organisé par le centre de formation.

www.harmonie-formation.com

4 RUE WATTMAN - 44700 ORVAULT

Tél. 09 84 21 02 85 - contact@harmonie-formation.com

SARL au capital de 2000€ - SIRET 91407824100025 - FR18914078241 - Code APE 8559A
Déclaration d'activité sous le numéro 52440983344

DOCUMENTS À FOURNIR À L'INSCRIPTION

- Copie du diplôme SSIAP 1,
- Attestation d'employeur mentionnant les 1607 heures,
- Copie du certificat de secourisme à jour,
- Certificat médical d'aptitude physique.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation SSIAP 2 a pour objectif de former des chefs d'équipe de sécurité incendie, capables de diriger une équipe d'agents SSIAP 1, de gérer un poste de sécurité, et de mettre en œuvre les procédures de sécurité dans les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur (IGH).

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Encadrer l'équipe de sécurité incendie (**planning, consignes, coordination**),
- Assurer la formation continue des agents SSIAP 1 **sur site**,
- Gérer les incidents et les alarmes, **coordonner les actions en cas d'urgence**,
- Superviser l'exploitation du poste de sécurité (**main courante, alarmes, SSI...**),
- Appliquer et faire respecter les règles de sécurité incendie,
- Diriger les opérations de mise en sécurité des occupants en cas d'incendie,
- Assurer le lien avec les services de secours extérieurs,
- Participer à la gestion administrative et technique **du service de sécurité incendie**.

La formation prépare les stagiaires à la certification SSIAP 2, délivrée après validation d'une évaluation théorique (QCM) et pratique (mise en situation) devant un jury habilité.

Présence d'un jury habilité par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) ou une structure agréée.

www.harmonie-formation.com

4 RUE WATTMAN - 44700 ORVAULT

Tél. 09 84 21 02 85 - contact@harmonie-formation.com

SARL au capital de 2000€ - SIRET 91407824100025 - FR18914078241 - Code APE 8559A
Déclaration d'activité sous le numéro 52440983344

DURÉE DE LA FORMATION

La formation SSIAP 2 dure :

- 77 heures de formation en centre,
- Hors temps de déplacement et évaluation finale,
- Généralement réparties sur 11 jours ouvrés (à temps plein).

Les modalités pédagogiques (présentiel, pratique, théorie, etc...)

ÉVALUATION FINALE

- Examen théorique (QCM) et pratique (mise en situation)
- Devant un jury externe habilité

DÉLIVRANCE DU DIPLÔME SSIAP 1

Le diplôme SSIAP 1 (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes – niveau 1) est délivré à l'issue de la formation, sous réserve de la réussite aux épreuves finales, conformément à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié.

Conditions de délivrance :

- Assiduité à l'ensemble des 77 heures de formation,
- Réussite aux évaluations finales :
 - Épreuve théorique : QCM (questions à choix multiples),
 - Épreuve pratique : mise en situation professionnelle,
- Présence d'un jury habilité par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) ou une structure agréée.

VALIDITÉ DU DIPLÔME SSIAP 2

Le diplôme SSIAP 2 (Chef d'équipe de sécurité incendie) est valide pendant 3 ans à compter de sa date de délivrance.

www.harmonie-formation.com

4 RUE WATTMAN - 44700 ORVAULT

Tél. 09 84 21 02 85 - contact@harmonie-formation.com

SARL au capital de 2000€ - SIRET 91407824100025 - FR18914078241 - Code APE 8559A
Déclaration d'activité sous le numéro 52440983344

CONTENU DE LA FORMATION

1. Rôle et missions du chef d'équipe
2. Manipulation des systèmes de sécurité incendie
3. Hygiène et sécurité en milieu professionnel
4. Chef du poste central de sécurité en situation de crise
5. Mises en situation et préparation à l'examen

DÉLAIS D'ACCÈS À LA FORMATION

L'accès à la formation SSIAP 2 peut se faire sous un délai moyen de 7 à 30 jours, selon la complétude du dossier et la disponibilité des sessions planifiées.

Procédure d'inscription :

1. Demande de préinscription par mail, téléphone ou formulaire en ligne.
2. Transmission des pièces justificatives obligatoires (voir prérequis : diplôme SSIAP 1, attestation d'activité, certificat médical, secourisme à jour).
3. Étude du dossier par notre équipe pédagogique.
4. Confirmation d'inscription avec envoi de la convocation sous 48 h après validation.

DÉLAI MINIMUM D'ENTRÉE

7 jours ouvrés après validation du dossier complet, si une place est disponible.

DÉLAI MOYEN CONSTATÉ

2 à 4 semaines, selon les disponibilités des candidats, les financements mobilisés (OPCO, Pôle emploi...), et le calendrier de nos sessions.

www.harmonie-formation.com

4 RUE WATTMAN - 44700 ORVAULT

Tél. 09 84 21 02 85 - contact@harmonie-formation.com

SARL au capital de 2000€ - SIRET 91407824100025 - FR18914078241 - Code APE 8559A
Déclaration d'activité sous le numéro 52440983344

MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE

Nos formations peuvent être prises en charge (en tout ou partie) par différents financeurs selon votre situation :

- France Travail (ex-Pôle emploi)
- OPCO de votre entreprise (ex : AKTO pour la sécurité privée)
- CPF (Compte Personnel de Formation)
- Région / Conseil Départemental
- Employeurs (Plan de développement des compétences)
- Mission Locale, Cap Emploi, etc.

Un accompagnement personnalisé est proposé pour le montage de dossier de financement.

PARTENAIRES FINANCEURS

Nous travaillons régulièrement avec les organismes suivants :

- France Travail
- AKTO / OPCO EP / Constructys / OPCO Santé
- Région Pays de la Loire (à adapter selon votre région)
- Pôle emploi entreprises
- CPF via <https://www.moncompteformation.gouv.fr/>
- AGEFIPH (pour les personnes en situation de handicap)

MODALITÉS DE PAIEMENT

- Pour les particuliers : paiement possible en plusieurs fois sans frais (jusqu'à 3 échéances).
- Pour les entreprises : facturation en début ou fin de session selon accord.
- Paiement par virement bancaire, chèque ou espèces (dans la limite légale).

Un devis et un contrat ou une convention de formation sont systématiquement établis avant toute inscription.

www.harmonie-formation.com

4 RUE WATTMAN - 44700 ORVAULT

Tél. 09 84 21 02 85 - contact@harmonie-formation.com

SARL au capital de 2000€ - SIRET 91407824100025 - FR18914078241 - Code APE 8559A
Déclaration d'activité sous le numéro 52440983344

LES COORDONNÉES DE CONTACT

contact@harmonie-formation.com

09 84 21 02 85

Les conditions d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, avec un référent handicap clairement identifié :

Madame KOUASSI, contact@harmonie-formation.com, 09 84 21 02 85.



www.harmonie-formation.com

4 RUE WATTMAN - 44700 ORVAULT
Tél. 09 84 21 02 85 - contact@harmonie-formation.com

SARL au capital de 2000€ - SIRET 91407824100025 - FR18914078241 - Code APE 8559A
Déclaration d'activité sous le numéro 52440983344